



CONSEIL COMMUNAL

PROCES-VERBAL N°3/2023

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2023 A 20H00

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

Présidence de M. Cédric FROSSARD

M. le Président Cédric FROSSARD ouvre la séance en demandant aux Conseillers communaux ainsi qu'aux Municipaux de bien vouloir s'annoncer, nom, prénom ainsi que partis, lors de leurs prises de paroles afin de faciliter la retranscription du procès-verbal.

La Secrétaire est priée de procéder à l'appel qui dénombre 47 présents, 20 excusés, 2 absents et 1 démissionnaire. Le Collège municipal est au complet.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour, proposé et accepté à main levée et à l'unanimité, est le suivant :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2023
4. Assermentation d'un nouveau membre au Conseil communal
5. Préavis n°2023/07 : Arrêté d'imposition 2024
Rapport de la commission des finances
6. Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Quentin Racine intitulé : « Étudier la possibilité de confier la sécurité de la commune d'Ollon à la police cantonale Vaudoise »
Rapport de la commission
7. Nomination d'un nouveau membre à la commission du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont
8. Communications municipales

9. Propositions individuelles

2. Communications du Bureau du Conseil

M. le Président Cédric FROSSARD informe l'Assemblée que le Bureau du Conseil est tout neuf. Au vu du manque de matière à l'ordre du jour, le Bureau n'a pas jugé nécessaire de se réunir pour préparer cette séance et n'a donc pas de communications particulières.

Toutefois, il rappelle que, désormais, toutes communications au Bureau du Conseil (excuses, demandes, etc.) passent par le biais de l'adresse mail « conseilcommunal@ollon.ch ».

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2023

M. le Président Cédric FROSSARD demande si un membre de l'Assemblée souhaite la lecture du procès-verbal du 16 juin 2023 ou y apporter un commentaire.

Aucune requête n'étant formulée, le procès-verbal est soumis à l'approbation du Législatif qui l'accepte à main levée et à l'unanimité.

4. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil communal

Suite à la démission du Conseiller communal Manuel DULEX, M. le Président Cédric FROSSARD prie la présidente des Verts, Mme Martine SCULATI-COTTET, de présenter un nouveau candidat.

Mme Martine SCULATI-COTTET annonce que le parti des Verts n'a pas de candidat à proposer pour le moment.

M. le Président Cédric FROSSARD la remercie et précise que ce siège reste à la disposition du parti des Verts.

5. Préavis n°2023/07 – Arrêté d'imposition 2024

M. Julien CORNAMUSAZ donne lecture du rapport de la Commission des finances, dont les conclusions, à l'unanimité des membres de cette Commission, corroborent celles de la Municipalité.

M. le Président Cédric FROSSARD remercie M. Julien CORNAMUSAZ pour la rédaction ainsi que pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

Comme la parole n'est pas demandée, le Président soumet les conclusions du préavis au vote de l'Assemblée.

Ainsi, à main levée, à l'unanimité,

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n°2023/07
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE :

1. d'**ARRÊTER** pour l'année 2024 le taux d'imposition communal à **68%** du taux cantonal de base pour les chiffres 1, 2 et 3 de l'Arrêté d'imposition,
2. de **RECONDUIRE** les autres chiffres et articles sans modification,
3. d'**ADOPTER** ledit Arrêté d'imposition selon le projet déposé.

6. Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Quentin Racine intitulé : « Étudier la possibilité de confier la sécurité de la commune d'Ollon à la police cantonale Vaudoise »

Le rapporteur de la commission chargée d'examiner la réponse de la Municipalité à ce postulat, M. Yvan MOLLET, s'étant excusé, c'est M. Robert UNDERWOOD qui donne lecture de cette réponse. La commission, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter la réponse de la Municipalité.

M. Robert UNDERWOOD est remercié pour la lecture du rapport et la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Cédric FROSSARD soumet la réponse au postulat au vote. À main levée et à l'unanimité moins deux abstentions, cette réponse au postulat est acceptée.

7. Nomination d'un nouveau membre à la commission du Stand de tir des Grandes Iles d'Amont

M. Manuel DULEX, démissionnaire du Conseil communal, occupait ce siège à l'association intercommunale de tir des Grandes Iles d'Amont. Ce poste est donc à pourvoir et revient au parti des Verts.

Mme Martine SCULATTI-COTTET, présidente dudit parti, propose Mme. Nuria FUOG, absente.

L'Assemblée valide cette nomination par applaudissement.

8. Communications municipales

- M. le Municipal Gilbert FREYMOND donne lecture de la communication municipale intitulée « Remplacement d'urgence d'une conduite d'eau potable au Chemin des Vaux ».
- M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI donne lecture de la communication municipale intitulée « Préavis 2021-01 – ECA 3828d & a – Patinoire de Villars – Rénovation du bâtiment du restaurant et du toit de la patinoire. Coûts finaux des travaux ».

M. Robert SCULATI demande si le dépassement de budget est bien de 246'000.- sans tenir compte des travaux qui ont été abandonnés, qui étaient chiffrés à 700'000.-.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI indique que l'enveloppe accordée par le Conseil pour les travaux n'a pas été dépassée, mais que la rénovation du toit de la patinoire, initialement prévue dans les coûts des travaux, n'a pas été effectuée puisque, dans le cas où une nouvelle patinoire serait construite dans les cinq ans, il n'y avait plus d'intérêt à investir de l'argent dans ce toit pour le démonter quelques années plus tard.

M. Robert SCULATI le remercie pour les explications.

M. Olivier DUBI relève que c'était principalement pour le toit que le Conseil communal avait été consulté, afin d'avoir une patinoire fonctionnelle, que le Conseil ne voulait pas d'un fitness 360 degrés. Il ne comprend pas que le toit n'a pas été refait et demande si celui-ci est étanche ou si les matchs de hockey sont perturbés par les bosses sur la glace.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI rappelle que le budget consacré au toit ne représentait qu'environ 700'000.- sur les 8'000'000.- et donc qu'il n'était pas question, dans le préavis, que du toit. En se basant sur un rapport datant de quelques années, il affirme que la qualité de la structure métallique de la patinoire ne pose pas de problèmes, même si des travaux étaient nécessaires au niveau du béton des piliers. Il garantit qu'il ne faut pas craindre un effondrement de la patinoire. Le seul problème vient des plaques qui couvrent le toit pour lesquelles, en mesure provisoire, toute la visserie a été changée. Certes, le plafond à l'air pourrit et ce n'est pas très joli, mais ça ne présente aucun danger pour les utilisateurs, il n'y a pas de fuite. Le principal risque viendrait d'un ouragan qui pourrait potentiellement soulever une plaque qui s'envolerait. Il ajoute qu'il y a quand même eu des rafales de vents importantes et que le toit a toujours tenu. Il réaffirme qu'il n'y avait pas la volonté d'entreprendre des travaux si coûteux puisque d'ici peut-être deux ou trois ans tout serait démonté.

M. Olivier DUBI revient sur le fait que le gros problème de la glace était que les grandes tempêtes engendraient des grosses bosses sur la glace.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI assure qu'il n'y a plus de telles bosses.

M. Olivier DUBI rappelle qu'en 1963, un ouragan avait arraché le toit de la patinoire, mais que ceux qui s'en souviennent sont peu nombreux.

M. Florian DAVEN se dit surpris d'apprendre que l'AVACAH (Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées) a

dû revenir sur des points concernant un bâtiment public et demande si ces points étaient vraiment flagrants, ou s'il s'agissait de petites erreurs qui ont finalement coûté cher. Il demande à être éclairé sur ce point.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI répond qu'il ne possède actuellement pas le détail, mais que ce genre d'informations pourront figurer dans le rapport de gestion, sur le rapport du CdS (Centre des Sports). Il ne peut pas répondre quant à la nature des travaux effectués. M. Florian DAVEN le remercie.

M. le Président Cédric FROSSARD demande si des questions subsistent. Étant donné que ce n'est pas le cas, il remercie la Municipalité pour la communication.

- M. le Syndic Patrick TURRIAN donne lecture de la communication municipale intitulée « Adressage des courriers en publipostage » ainsi que la communication municipale intitulée « Motion de M. Florian DAVEN intitulée « Pour un affichage électoral sécurisé et respectueux » ».

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI revient sur la question de M. Florian DAVEN concernant la deuxième communication municipale. Il informe qu'une plateforme élévatrice a été exigée entre le bâtiment du fitness et la piscine. En effet, une plateforme élévatrice, dans la maison des sports, permettait de passer dans les chambres, le long de l'escalier. Pour le fitness, il y avait un ascenseur existant qui servait d'accès. Les personnes à mobilité réduite qui souhaitent aller à la piscine ont une plateforme élévatrice qui descend le long de l'escalier d'accès, mais il manquait une plateforme élévatrice pour faire les 1.50 mètres qu'il y a entre le fitness et la piscine.

M. Florian DAVEN le remercie.

Ces communications sont annexées au présent procès-verbal et en font partie intégrante.

9. Propositions individuelles

- Mme la Municipale Diane MORATTEL informe que l'EPOC organise deux cafés - rencontres sur le territoire communal, le samedi 14 octobre entre 9h30 et 12h00 à l'Alpe Fleurie à Villars ainsi que le samedi 4 novembre de 9h00 à 11h30 à l'Hôtel de Ville à Ollon.
- M. Robert SCULATI a deux questions relatives aux cartes donnant accès à la déchetterie. Premièrement, il demande si des exceptions sont prévues pour les personnes ne disposant pour l'heure pas de cartes. Si tel est le cas, il aimerait savoir sur quels critères seront basés ces exceptions et sur la manière dont elles seront données. Deuxièmement, il demande si une évaluation sera faite sur la quantité de déchets

générée au bout d'une année ou deux avec éventuellement une réadaptation des taxes sur la population étant donné qu'il n'y avait pas eu de correctif relatif aux sacs qui couvraient seulement les frais.

M. le Municipal Philippe PASTOR répond qu'aucune exception n'a été discutée pour le moment (ni pour les personnes ne résidant pas dans la commune, ni pour les entreprises). Il ne s'agit pas non plus d'en donner une deuxième pour éviter qu'elles se transmettent.

Pour ce qui est des tarifs, il rappelle que les déchets doivent être auto-financés et donc qu'il ne pense pas que le prix des sacs puisse être baissé. Dans tous les cas, le prix du sac est déterminé par l'ensemble du canton, ou du moins les communes qui disposent des sacs blanc et vert (environ 80% des communes vaudoises), ça représente entre 32 et 34 millions qui sont repartagés entre les communes d'après les tonnages qu'ils ont entre les sacs.

M. Robert SCULATI comprend qu'il n'y ait pas d'exceptions pour les cartes de la déchetterie. Il ne pensait pas au prix du sac, mais à la taxe ordure.

M. le Municipal Philippe PASTOR répond que ce sont encore des choses à voir, mais que pour le moment il est déjà difficile de faire en sorte que ce système s'auto-finance et donc que cette taxe est difficilement supprimable.

- M. Julien CROCI TORTI remercie la Municipalité d'avoir mis la carte pour la déchetterie en place et remarque une différence en fin de journée lors desquelles il se sent seul à la déchetterie et où il observe moins de plaques valaisannes. Néanmoins, son intervention ne porte pas directement sur la déchetterie, mais sur le centre sportif d'Ollon. En effet, des jeunes lui ont fait remarquer que cet endroit était très occupé les samedis, les dimanches ainsi que les jours fériés par beaucoup de Valaisans qui ont notamment de la peine à lâcher les terrains de beach-volley. Selon lui, c'est une répercussion de la fermeture des terrains de beach-volley de Monthey qui provoque une migration des sportifs de Monthey sur Ollon. Les jeunes se sentent alors mis de côté et ont de la peine à se faire une place pour jouer. Il souhaitait le relever, bien que n'ayant pas de solution précise à ce problème, à part une carte déchetterie – centre de sport.
- Mme Bryony JANSEN souhaite revenir sur le préavis municipal n°2022/07 « Complément des installations solaires photovoltaïques à Perrosalle - Bâtiment 1 et 4 » accepté en septembre 2022 par l'Assemblée. La Municipalité était autorisée à entreprendre des travaux pour le

complément des installations solaires photovoltaïques à Perrosalle bâtiment 1 et 4 pour un montant total de 728'000.-. Les travaux, qui permettraient d'encaisser environ 29'000.- par année, devaient débuter dès l'acceptation du préavis. Il lui semble que ces panneaux solaires n'ont pas encore été installés et se demande quand cette installation aurait lieu.

Mme la Municipale Sally-Ann JUFER répond que ces travaux sont prévus pour le printemps 2024. Ils ont été retardés par des problèmes de livraison des onduleurs. Ils seront installés à partir de mars 2024.

- M. Neil KIRBY aimerait savoir où en est le projet de faire une zone à 20km/h dans le quartier des Vergers ainsi que celui qui concernerait les quartiers entourant Perrosalle.

M. le Municipal Gilbert FREYMOND répond qu'un plan mobilité pour tous les villages de la commune sera présenté à la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes). Il espère que d'ici le mois de juin 2024, ce plan sera présenté à l'Assemblée sous forme de préavis.

- Mme Cécile AMATEIS se questionne sur la ressourcerie de la déchetterie. Elle relève que les Valaisans participaient au recyclage d'objets déposés à la ressourcerie.

M. le Municipal Philippe PASTOR indique qu'il n'y aura pas d'entrée en matière pour laisser passer les personnes puisqu'il faudrait alors les surveiller afin de s'assurer qu'elles n'en profitent pas pour jeter leurs déchets. Il estime qu'il y a suffisamment de personnes dans la commune qui profiteront de récupérer les objets laissés à la ressourcerie. Il rappelle que les Valaisans n'étaient pas censés venir dans cette déchetterie et n'y voit pas d'autres solutions.

- Mme Janique BONZON explique qu'il était pratique pour les résidents de Villars de pouvoir accéder à la déchetterie d'Ollon. Malheureusement, ceux-ci n'ont pas reçu de cartes. Elle demande alors s'il existe une possibilité pour les personnes de Villars d'accéder à la déchetterie d'Ollon puisqu'il s'agit également de leur commune.

M. le Municipal Philippe PASTOR confirme que les gens de Villars peuvent faire une demande auprès de l'administration dans le but d'obtenir une carte d'accès.

- Mme Céline PINI s'inquiète du débit des sources d'eau. En effet, l'été et l'automne ayant été très chaud, elle demande si le débit des sources d'eau est toujours au maximum.

M. le Municipal Gilbert FREYMOND assure que l'eau coule à flot. Malgré la sécheresse, le débit n'est pas descendu en dessous de 4'000 litres/minutes ce qui est fantastique. Il n'y a même pas eu de directives au sujet de restrictions quant à l'arrosage sur la commune qui est la preuve que tout fonctionne très bien.

- Mme Martine SCULATI-COTTET interroge quant à une inauguration de l'extension du collège de Perrosalle afin que la population puisse la découvrir.

M. le Syndic Patrick TURRIAN confirme qu'il y aura une inauguration, mais que la date n'est pas encore connue puisqu'elle a été reportée à plusieurs reprises (initialement prévue au printemps, puis en automne). Pour le moment, l'artiste qui doit fournir une œuvre est malade et n'arrive pas à avancer dans ce projet. Il a alors été décidé de reporter l'inauguration au printemps, en espérant que l'œuvre aura été livrée et que la verdure sera revenue. Puisque c'est demandé par la population, il s'agira probablement de portes-ouvertes. Tout ceci est encore en réflexion.

- Mme Marie OULEVEY CIOMPI évoque les bacs à fleurs qui servent de ralentisseur dans le village d'Antagnes. Elle trouve l'idée bonne, mais déplore le fait qu'il n'y ait toujours pas de fleurs dans ces bacs, qui ne sont donc que des blocs de béton. Elle ajoute qu'on peut y trouver des déchets, comme des canettes.

M. le Municipal Philippe PASTOR explique que la remarque avait déjà été faite et que des fleurs non pas été plantées par faute de temps, mais que cette situation sera corrigée au printemps. Il en profite pour s'excuser de cette situation.

Mme Marie OULEVEY CIOMPI propose d'y implanter une verdure qui reste, qu'il n'y aurait pas besoin de replanter chaque année, quelque chose résistant au froid et au gel.

- M. Léonard FARINE confirme que la première construction d'une centrale solaire à financement participatif a débuté le 11 octobre (il s'agit du projet de coopérative « OptimaSolar ») et sera en fonction dès mi-novembre. Cette centrale produira du courant solaire local et renouvelable. 46 coopérateurs et coopératrices participent à ce projet,

dont la commune d'Ollon qu'il remercie. La mission de la coopérative est de construire des centrales solaires en prenant le relais des communes ou des privés qui n'ont pas forcément les fonds pour l'effectuer. Il se dit ravi de l'avancée de ce projet et espère en voir d'autres.

- Mme Eliane FAILLETAZ remercie la Municipalité pour la fresque posée par Camille SCHERRER sur le bâtiment « En Delèze ». Elle le perçoit comme « une belle reconnaissance pour cette artiste habitant Forchex, mais qui a une reconnaissance internationale ». Elle espère que l'œuvre destinée au collège suivra la même lignée.
- M. Léonard FARINE aborde le sujet de l'édito du Boyard n°85. Il définit l'édito comme étant « un article de fond ou commentaire exprimant l'opinion d'un journaliste ou l'opinion de la direction ou de la rédaction d'un journal. L'éditorial reflète une opinion personnelle pleinement assumée émise par un journaliste appelé « éditorialiste ». ». Des citoyens et lui-même se sont donc posé la question de pourquoi l'édito n'est pas signé dans le Boyard puisque celui-ci exprime une opinion personnelle en première page.

M. le Syndic Patrick TURRIAN répond que, pour ce qui est de l'édito du Boyard, c'est un Municipal qui développe un sujet que la Municipalité détermine. Il ne s'agit pas de l'avis de ce Municipal en particulier qui figure dans le Boyard, mais celui de la Municipalité. Le procédé est le suivant : un Municipal écrit une ébauche de l'édito et le présente à la Municipalité, Mme Valérie PASSELLO fait un dessin qui, en général, n'est pas corrigé par la Municipalité, si ce n'est pour des questions de taille. En ce qui concerne les articles pour les nonagénaires par exemple, ce sont les personnes concernées qui décident s'ils souhaitent avoir un article dans le Boyard ou non, s'ils veulent une photo. Le texte est toujours écrit par les personnes elles-mêmes, ou leur famille. En aucun cas ce n'est la Municipalité ou l'administration communale qui rédige ces articles.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI rebondit sur le fait que les éditos du Boyard ne correspondent peut-être pas exactement au terme d'« edito », mais se dit ouvert à des propositions quant à l'intitulé du chapeau.

M. Léonard Farine propose de simplement signer ledit edito.

M. le Syndic Patrick TURRIAN accepte l'idée que les éditos soient dorénavant signés « La Municipalité ».

Constatant que la parole n'est plus demandée, M. le Président Cédric FROSSARD lève la séance à 20h.55.

Le Président



C. Frossard



La Secrétaire



M. Despont